



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17365</b>	De <b>Mme Michèle Martinez</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des kinésithérapeutes libéraux	<b>Analyse</b> > Situation des kinésithérapeutes libéraux.
Question publiée au JO le : <b>23/04/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>30/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Martinez alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des kinésithérapeutes libéraux. Les kinésithérapeutes libéraux font face comme beaucoup de Français à une baisse drastique de leur pouvoir d'achat. En effet, alors que la globalité du corps médical demande des revalorisations sur les prix par acte, ces derniers n'ont obtenu qu'une revalorisation allant de 0,45 centime à 0,55 centime brut sur leurs actes. Il est important de rappeler que cette revalorisation est la première depuis 2012, elle est donc totalement déconnectée de la réalité à laquelle font face ces professionnels de santé. Leur métier répond à bien des maux de la société ; il permet d'anticiper des pathologies qui engendreraient des frais faramineux pour la sécurité sociale et également de retrouver de façon plus rapide et en bonne santé le chemin du travail. Il est donc urgent que leur travail paye et de revaloriser les prix de leurs actes afin qu'ils ne soient pas dans l'obligation de faire grimper leur facture en appliquant des dépassements d'honoraires, ni dans celle de refuser les traitements trop chronophages. Ainsi souhaite-t-elle savoir quand elle compte mettre en place une revalorisation des prix des actes pratiqués par les kinésithérapeutes libéraux.